

1) RÉGIME EXCEPTIONNEL DE SORTIES

En cas de modification et/ou suppression de cours annoncée(s) le jour même.

SUITE À L'ANNONCE D'UNE ABSENCE DE PROFESSEUR
PAR LE BIAIS DE LA VIE SCOLAIRE ET/OU D' ÉCOLE DIRECTE UNIQUEMENT :

Je soussigné(e).....,

Parent de l'élève :..... classe de

*Merci de **cocher** les mentions retenues et de **barrer** les mentions refusées :

SORTIE : dès la fin du dernier cours maintenu de la matinée (pour les externes), et/ou de l'après-midi :	<input type="checkbox"/> OUI j'autorise mon enfant à sortir sous réserve de l'accord de la vie scolaire avant de pouvoir quitter l'établissement	<input type="checkbox"/> NON je n'autorise pas. Permanence obligatoire.
SORTIE : en cas d'absence du Professeur d'Education Physique. (si le cours a lieu le matin , cela ne concerne que les externes dont c'est le dernier cours) :	<input type="checkbox"/> OUI j'autorise mon enfant à sortir sous réserve de l'accord de la vie scolaire avant de pouvoir quitter l'établissement	<input type="checkbox"/> NON je n'autorise pas. Mon enfant restera 3 heures en permanence.

2) RÉGIME EXCEPTIONNEL DES ENTRÉES

ENTRÉE : Je m'engage à signer le carnet de mon enfant, afin de lui permettre, le cas échéant, d'entrer plus tard dans l'établissement et ne pas aller en permanence.

NB : ENTRÉES / SORTIES : dans le cadre d'une modification prévue à l'avance, **VOTRE SIGNATURE RESTE OBLIGATOIRE À CÔTÉ DE CHAQUE DEMANDE PRÉSENTÉE PAR VOTRE ENFANT.**

Date et signature(s) des parents :

ÉTUDE SURVEILLÉE Je soussigné(e)
désire que mon enfant
en classe de

*Merci de cocher les cases correspondant à votre choix :

- NE RESTE PAS À L'ÉTUDE.
- RESTE À L'ÉTUDE LES JOURS SUIVANTS :

	De 16h45 à 17h35	De 16h45 à 18h00
LUNDI		
MARDI		
JEUDI		
VENDREDI		

Fonctionnement de l'Étude :

L'étude du soir est un lieu de silence et de travail personnel.

L'étude débute à 16h45 et peut se terminer soit à 17h35 soit à 18h00. Au signal sonore, seulement, les élèves sont libérés.

Un élève dont les absences à l'étude n'ont pas été préalablement signalées, à trois reprises, peut être rayé des listes des études.

Un élève dont l'attitude trouble régulièrement la salle d'étude et qui se voit attribuer trois mots dans le carnet de correspondance à ce sujet peut être rayé des listes de l'étude.

LES FRAIS SERONT RAJOUTÉS SUR VOTRE FACTURE HABITUELLE ET LE RÈGLEMENT S'EFFECTUERA SELON LE MODE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ CHOISI. TOUT MOIS COMMENCÉ SERA DÛ.

Date et Signature(s) des Parents :

CE DOCUMENT SERA RAMASSÉ EN CLASSE, PAR LES ÉDUCATEURS DE LA VIE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT, LE LUNDI 6 OU MARDI 7 SEPTEMBRE.